



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

Auguste-Bachelin 4
2074 Marin-Epagnier

Tél. +41 (0) 32 886 65 00

www.commune-la-tene.ch
commune.la-tene@ne.ch

Merci de bien vouloir faire paraître cet article (avec logo et slogan communal durable), avec **une mise en page et un placement particulier pour cet article le mettant en valeur, et non pas noyé/perdu dans les informations officielles**

- dans le : Bulcom
- édition(s) du (des) vendredi(s) : 7 juillet 2023

Actions pour le climat

Collège des Tertres : 1er label Minergie-ECO du canton

Le label Minergie fête cette année ses 25 ans d'existence. C'est en 1998 que les cantons de Zurich et de Berne créent une association dédiée à l'efficacité énergétique et au confort dans le bâtiment. A l'époque, ce concept est particulièrement ambitieux, tant pour les bâtiments neufs que pour les assainissements d'immeubles existants. Au niveau de l'efficacité énergétique, les critères d'obtention du label pour une nouvelle construction exigeaient un niveau d'isolation thermique renforcé afin de garantir une consommation d'énergie de chauffage près de trois fois inférieure par rapport aux exigences des normes et lois de l'époque. De plus, l'étanchéité à l'air des constructions devait être de bonne qualité de manière à garantir un niveau de confort élevé pour les utilisateurs. Un dispositif de renouvellement d'air contrôlé était fortement conseillé.

Depuis un quart de siècle, la situation dans le domaine du bâtiment a fortement évolué en Suisse avec des normes et des lois qui sont devenues beaucoup plus sévères, particulièrement sur les aspects énergétiques. L'association Minergie a elle aussi suivi cette évolution et s'est adaptée aux nouvelles législations. Aujourd'hui, en plus du label de base qui reste principalement axé sur l'efficacité énergétique et le confort des utilisateurs, l'association Minergie propose en collaboration avec l'association « ecobau » une certification combinée « Minergie-ECO » qui fixe des exigences complémentaires sur les aspects en lien avec la santé et l'écologie de la construction.

La commune de La Tène a entrepris en 2022 des travaux de rénovation énergétique sur le collège des Tertres. Lors de la planification des travaux, les autorités communales ont décidé de réaliser un assainissement exemplaire en visant le label de qualité Minergie-ECO. Le projet a été évalué dès l'élaboration des études préliminaires, puis a été suivi lors de la phase des appels d'offres et de la réalisation. Aujourd'hui, le certificat définitif délivré au maître d'ouvrage après la réalisation des travaux atteste que le bâtiment assaini répond aux nombreux critères dans les domaines énergétiques (basse consommation, utilisation des énergies renouvelables), confort intérieur (qualité de l'air, protection estivale), santé (exploitation de la lumière du jour, protection contre le bruit, faible concentration de polluants) et écologie du bâtiment (facilité lors de la déconstruction, choix des matériaux à faibles nuisances environnementales, faible énergie grise des matériaux de construction).

A la vue de la satisfaction des enseignants et des élèves du collège qui apprécient particulièrement le confort des classes, les autorités de la commune se félicitent de leurs choix et sont d'autant plus fières que le collège des Tertres se trouve être le premier bâtiment à avoir obtenu le label Minergie-ECO dans le canton de Neuchâtel.

Mon action pour le climat

En cas d'assainissement d'un bâtiment, évaluer la possibilité d'atteindre les normes Minergie. C'est la garantie d'une optimisation des besoins énergétiques, de l'utilisation des énergies renouvelables, de tenir compte des aspects santé et écologie de la construction. Et avec l'aide du ProgrammeBâtiment qui subventionne la démarche



Des travaux lourds d'assainissement énergétique ont été réalisés en 2022 sur le collège des Tertres à La Tène. La réhabilitation de cette école est reconnue comme exemplaire puisqu'elle a obtenu le premier label Minergie-ECO© du canton.

La Tène, le 5 juin 2023

Conseil communal

Rédacteur : CHT

DA : 4274

Approuvé par l'administrateur / son suppléant le : [date]